Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 027-212701148-20261020-2026_10_19_07-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Commune de BREUILPONT

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° : 2026_10_19_07
Extension réseau gaz
Portant règlementation de circulation et de stationnement en agglomération : 22 rue Saint Exupéry BREUILPONT

Le Maire de la Commune de Breuilpont,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8, R.413-1 ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
Vu la demande de l'entreprise Team Réseaux sise à Evreux (27), en date du 12/10/2026 en vue de travaux pour un branchement gaz GRDF à partir du 26/10/2026 ;
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, il y a lieu de réglementer le stationnement pendant la réalisation des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le 26/10/2026 de 8 heures et jusqu'au 26/12/2026 jusqu'à 18 heures, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit pendant l'intervention de l'Entreprise :

Article 2 **:** le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans les deux sens de la circulation

Article 3 : La circulation sera alternée manuellement en raison d'un empiètement sur la chaussée.

Article 4 : la vitesse maximale autorisée de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 5 : Pendant toute la durée des travaux, les piétons devront empruntés le trottoir d'en face.

Article 6 **:** La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur ;

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours et à l'Agence routière départementale.

Fait à Breuilpont, le 26/10/2026

Le Maire,

Michel ALBARO.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 027-212701148-20261020-2026_10_19_07-AR